

LETTRE DE SUIVI DE L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Mise à jour 5 octobre 2017 * N° 14

Cette lettre est rédigée par le service des politiques d'inclusion de la DDA-PI¹ en lien avec la commission des droits fondamentaux et participation sociale du Conseil d'Administration. Elle est désormais diffusée tous les mois.

Elle présente le suivi général de l'actualité politique (gouvernement, parlement, CNCPH, CNSA, ...) ainsi que les positions et les actions de l'APF relatives à cette actualité.

Vous pouvez suivre en permanence cette actualité sur le nouveau site de l'APF (rubrique « [actualités politiques](#) ») et sur www.faire-face.fr. Prenez aussi connaissance des avis du CNCPH sur le site du gouvernement [\[cliquez ici\]](#)

SOMMAIRE

COMITE INTERMINISTERIEL DU HANDICAP ET AAH	2
Comité Interministériel du Handicap	2
COMPENSATION	3
Evolution de la PCH	3
EMPLOI	4
Ordonnances travail	4
SANTE	4
Stratégie nationale de santé	4
Mise en place de consultations médicales majorées	5
ACCESSIBILITE	5
Stratégie nationale du logement	5
Assises nationales de la mobilité	6
ACTUALITES EUROPENNES ET INTERNATIONALES/CFHE	6
CALENDRIER PREVISIONNEL	7

Si vous rencontrez des difficultés à accéder à un lien [\[cliquez ici\]](#), n'hésitez pas à contacter Danielle Ballidoro, assistante à la DDA-PI, pour vous permettre de lire tous les documents contenus dans cette lettre

☎Contact : danielle.ballidoro@apf.asso.fr, 01 40 78 69 32

Avec le lancement du nouveau site de l'APF, le blog Reflexe Handicap a migré sur le site www.apf.asso.fr (rubrique « [actualités politiques](#) »)

Vous pourrez désormais y retrouver toutes les informations pour connaître nos revendications, nos actions et l'actualité politique.

Pour cela, dans le menu du site, cliquer sur « Défendre les droits » pour accéder aux pages correspondantes (voir ci-contre).

Et vous pouvez communiquer le nouveau lien :

<https://www.apf.asso.fr/actualités-politiques>

<  DÉFENDRE LES DROITS	
REVENdicATIONS	>
ACTIONS	>
ACTUALITÉS POLITIQUES	

¹ DDA-PI = Direction Développement Associatif et Politiques d'Inclusion

LETTRE DE SUIVI DE L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Mise à jour 5 octobre 2017 * N° 14

COMPENSATION

Evolution de la PCH

Rapport IGAS,
septembre 2017

L'Inspection Générale de l'Action Sociale (IGAS) a été saisie, en mars 2016, d'une mission portant sur la «révision des conditions et modalités d'attribution» de la prestation de compensation du handicap (PCH) afin de «viser une meilleure équité sur le territoire» et de «mieux cibler ses conditions d'attribution».

Il vient enfin d'être rendu public en ce début du mois de septembre.

Ce rapport s'appuie sur un groupe de travail composé de représentants des associations (dont l'APF) désignés par le Conseil National Consultatif des Personnes en situation de Handicap (CNCPH), des directions des ministères et des représentants des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Quatre des recommandations du rapport ont fait notamment l'objet de mesures lors du dernier CIH (comité interministériel du handicap) de décembre 2016 :

- une PCH aide humaine élargie aux aides à la parentalité pour les parents en situation de handicap,
- la suppression de la barrière d'âge de 75 ans pour l'octroi de la PCH,
- les modalités concernant les dispositifs d'habitat inclusif,
- l'élargissement de l'octroi de la PCH aide humaine aux personnes qui n'y ont que très peu accès (personnes en situation de handicap psychique, mental, cognitif.)

POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF

L'APF a été très étroitement associée à ces travaux, tant sur les sujets ciblés que sur d'autres sujets qui ont pu faire l'objet de remontées lors des auditions et des déplacements de la Mission : restes à charges sur tous les éléments de la PCH, contrôles d'effectivité, PCH pour les enfants, fonds de compensation ...

Les inspecteurs ont effectué un très large et très long travail d'investigation, ils ont rencontré des Services (service d'accompagnement à la parentalité, habitat inclusif etc. notamment APF), le groupe parents en situation de handicap de l'APF, le CNCPH, etc.

L'APF salue le travail de cette mission et le rapport.

Nous regrettons que pour l'instant, les mesures annoncées par le CIH de décembre 2016 (aide à la parentalité, suppression de la barrière d'âge) n'aient pas été confirmées par le nouveau gouvernement (elles ne seraient pas enterrées nous rassure-t-on).

L'APF déplore également le silence assourdissant du sujet PCH lors du dernier CIH.

Pour en savoir plus ↗

- Le rapport IGAS : [cliquez ici](#)

Mobilisation des acteurs APF ↗

- Faire connaître largement ce rapport, notamment aux MDPH et aux conseils départementaux (aux vice-présidents en charge de la question du handicap du Handicap notamment).
- Continuer à inciter les adhérents et les usagers à évaluer les dispositifs sur le baromètre de la compensation : <http://www.compensationhandicap.fr/>



LETTRE DE SUIVI DE L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Mise à jour 5 octobre 2017 * N° 14

EMPLOI

<p>Ordonnances travail</p> <p><i>Avis du CNCPH du 11 septembre 2017</i></p>	<p>Le Premier Ministre et la Ministre du travail ont présenté le 31 août les ordonnances travail.</p> <p>Le Président de la République a signé le 22 septembre ces cinq ordonnances. Elles ont donc force de loi et immédiatement applicables, mais elles doivent être ratifiées par le parlement dans un délai de trois mois.</p> <p>D'autre part, certaines dispositions doivent être précisées par des textes réglementaires.</p> <p>Ces ordonnances peuvent impacter directement et indirectement les personnes en situation de handicap et leur famille.</p> <p>Le CNCPH s'est dès lors autosaisi et a donné un avis le 11 septembre à l'occasion d'une commission permanente extraordinaire. Cet avis a été présenté directement à la Ministre du travail par la Présidente du CNCPH.</p>
	<p style="text-align: center;">POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF</p> <p>L'APF a été active sur la rédaction de l'avis du CNCPH, en tant que rapporteur de la commission emploi. <u>Nous avons également accompagné la Présidente du CNCPH lors de l'entrevue avec la ministre du travail.</u></p> <p>Le CNCPH a étudié les ordonnances en observant ce qui dans sa rédaction actuelle et dans leur mise en application peut emporter des conséquences pour la vie au travail des personnes en situation de handicap et leurs proches qui sont particulièrement exposés et vulnérables sur le marché du travail, ce qui incite les membres du CNCPH à avoir un regard spécifique</p>
<p>Pour en savoir plus ➡</p>	<p>Avis du CNCPH sur les ordonnances : [Cliquez ici]</p>

SANTÉ

<p>Stratégie nationale de santé</p> <p><i>18 septembre 2017</i></p>	<p>La ministre des Solidarités et de la Santé a lancé le 18 septembre une large concertation afin d'élaborer la stratégie nationale de santé. Cette consultation durera jusqu'à la mi-octobre, afin de recueillir toutes les attentes et les propositions sur quatre thèmes prioritaires définis par la ministre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prévention et la promotion de la santé, tout au long de la vie et dans tous les milieux - La lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé - La nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins - L'innovation <p>Un comité Interministériel de la Santé est annoncé pour la mi-novembre.</p>
	<p style="text-align: center;">POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF</p> <p>S'appuyant sur l'article 1 de la loi de modernisation du système de santé (« La politique de santé est adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidants familiaux »), l'APF a rappelé à la ministre que nous étions particulièrement concernés par cette stratégie et que nous en attendions une déclinaison concernant les personnes en situation de handicap et leur famille.</p> <p>Nous venons de communiquer notre contribution et le CNCPH va élaborer des propositions dans le cadre de cette consultation.</p>
<p>Pour en savoir plus ➡</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation de la consultation par la ministre [cliquez ici] ▪ Contribution de l'APF à la consultation [cliquez ici]

LETTRE DE SUIVI DE L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Mise à jour 5 octobre 2017 * N° 14

<p>Mise en place de consultations médicales majorées</p> <p>18 septembre 2017</p>	<p>La convention médicale adoptée en 2016 prévoyait la mise en place de nouvelles tarifications ou de nouvelles majorations de consultations identifiées comme à fort enjeu de santé publique ou des consultations destinées à des situations estimées très complexes.</p> <p>La décision du 21 juin 2017 de l'Union nationale des caisses d'assurance publié au Journal Officiel du 12 septembre 2017 vient rendre opérationnelle ces nouveaux niveaux de tarification à partir du 1^{er} novembre 2017.</p> <p>La CNAMTS estime que ces nouvelles modalités de tarification sont sans incidence financière pour les patients disposant d'une mutuelle et les patients bénéficiant du régime d'affections en longue durée (ALD). Elle nous invite à lui faire remonter les difficultés de renoncement aux soins lié à ces nouvelles modalités de tarification.</p>
	<p style="text-align: center;">POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF</p> <p>Dès juin 2016, l'APF avait attiré l'attention de la ministre des affaires sociales et de la solidarité sur le sujet.</p> <p>Si nous étions favorables au principe d'une valorisation financière du temps supplémentaire par le praticien, il nous semblait indispensable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part de bien réfléchir au public visé et nous regrettons ainsi que les personnes polyhandicapées ne puissent en bénéficier pour les soins courants, - d'autre part que ces dispositifs ne se traduisent pas par un reste à charge supplémentaire.
<p>Pour en savoir plus ☞</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Courrier de l'APF à la ministre de la santé – juin 2016 [cliquez ici]
<p>Mobilisation des acteurs APF ☞</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Porter une attention sur la mise en place de ce dispositif et faire remonter les situations de renoncement aux soins qui pourraient en découler

ACCESSIBILITE

<p>Stratégie nationale du logement</p> <p>20 septembre 2017</p>	<p>Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires et Julien Denormandie, secrétaire d'Etat ont présenté la stratégie "Logement" du Gouvernement, le 20 septembre 2017.</p> <p>Celle-ci s'articule sur 3 axes : construire plus, mieux et moins cher, répondre aux besoins de chacun – notamment les plus fragiles -, et améliorer le cadre de vie sur tout le territoire.</p> <p>Parmi les mesures annoncées, le principe de 100 % de logements neufs construits de manière « évolutifs » (ou adaptables) et un quota de logements accessibles.</p> <p>Un projet de loi «Habitat, mobilité, logement » sera présenté en fin d'année en conseil des ministres. Le débat parlementaire aura lieu en début d'année 2018.</p>
	<p style="text-align: center;">POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF</p> <p>Les deux ministres nous ont invités à les rencontrer en amont de leur communication pour recueillir l'avis de l'APF sur leurs orientations. Nous avons alors rappelé que nous serions particulièrement attentifs sur la qualité du « logement évolutif » afin que les logements de demain soient conçus avec une véritable modularité (avec un coût limité à la charge des bailleurs).</p> <p>D'autre part, nous avons demandé à ce que les normes sur les logements accessibles soient revues afin que, notamment, les toilettes soient réellement accessibles (rotation).</p>
<p>Pour en savoir plus ☞</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation de la stratégie nationale du logement [cliquez ici]

LETTRE DE SUIVI DE L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Mise à jour 5 octobre 2017 * N° 14

<p>Assises nationales de la mobilité</p> <p>Septembre à décembre 2017</p>	<p>Elisabeth Borne, ministre chargée des transports, a lancé en septembre 2017 les Assises nationales de la mobilité qui se dérouleront jusqu'en décembre 2017.</p> <p>Cette grande consultation s'adresse à tous les acteurs du territoire et permettra de préparer la loi d'orientation des mobilités, présentée au 1er semestre 2018. Ces Assises nationales de la mobilité visent à identifier les besoins et les attentes prioritaires de tous les citoyens autour de la mobilité en accordant une attention particulière aux transports de la vie quotidienne, aux zones rurales et périurbaines. Pour cela, usagers, collectivités, opérateurs, acteurs économiques et ONG de l'ensemble du territoire sont conviés à participer et à faire émerger de nouvelles solutions.</p> <p>Ces Assises aboutiront à la loi d'orientation des mobilités, présentée au premier trimestre 2018.</p>
	<p style="text-align: center;">POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF</p> <p>L'APF est très attentive à cette consultation qui nous concerne particulièrement et à plusieurs titres : transports urbains et interurbains, transports en milieu rural, voiries, Dans les prochains jours, nous allons rencontrer le directeur de cabinet de la ministre afin de lui faire part de nos attentes. Nous allons aussi mobiliser tout notre réseau pour que chacun participe à cette consultation en ligne dont la plateforme est identique à notre plateforme #2017Agiresemble !</p>
<p>Pour en savoir plus ↗</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plateforme de consultation sur la mobilité : [cliquez ici]
<p>Mobilisation des acteurs APF ↗</p>	<p>Participez et faites participer à cette consultation</p>

ACTUALITES EUROPENNES ET INTERNATIONALES/CFHE



Conseil Français
des personnes Handicapées
Pour les questions Européennes

Le Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes (CFHE) – dont l'APF est membre fondateur - **édite une lettre d'information** qui présente chaque mois les activités du CFHE, ainsi que les informations importantes concernant les législations européennes, la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et les événements organisés autour de ces thématiques.

- Le dernier numéro de la lettre : [\[cliquez ici\]](#)
- Pour vous abonner à cette lettre d'information : [\[cliquez ici\]](#)

CALENDRIER PREVISIONNEL

Octobre	
Septembre à décembre	Assises nationales sur la mobilité
17 octobre 2017	Journée mondiale du refus de la misère
Octobre- Décembre	Lois de finances : débats parlementaires
Novembre	
(non daté)	Conférence interministérielle de santé
19 novembre	Journée mondiale de l'enfance
Décembre	
3 décembre	Journée internationale des personnes handicapées
(non daté)	Présentation du projet de loi Habitat, mobilité et logement au conseil des ministres
(non daté)	Présentation de la stratégie nationale de la santé



cet ouvrage.

Le 21 septembre 2017 est paru l'ouvrage collectif préfacé par Edgar Morin intitulé « 120 propositions pour une société solidaire ».

Réparties entre les 5 caps des solidarités (solidarité entre toutes et tous, solidarités avec les exclu.e.s, avec les sans voix, avec la nature, et avec les peuples du monde), ces 120 propositions proviennent de plusieurs associations de l'Appel, des propositions piochées parmi les plus de 500 publiées sur le site internet de l'Appel.

Symboles même de notre exigence d'une société plus juste et plus solidaire, elles reposent sur nos expériences, notre connaissance du terrain et nos actions réelles quotidiennes.

Destiné au grand public et à nos nouveaux représentant.e.s politiques, ce livre a vocation à devenir un outil qui nous aidera à graver l'empreinte des solidarités dans nos politiques publiques.

L'APF s'est mobilisée autour de cet appel et a contribué à

En librairies ou à commander sur le [site des Editions de l'Atelier](https://www.editions-atelier.com/).

<https://www.appel-des-solidarites.fr/>